



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/53/L.2  
29 septembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquante-troisième session  
Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006  
Point 12 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations  
du 27 septembre au 2 octobre 2006 et le 10 octobre 2006

Rapporteur: M<sup>me</sup> Ana Inés Rocanova (Uruguay)

Orateurs:

Président sortant du Conseil du commerce et du développement	Président du Conseil du commerce et du développement	Bénin, pour les pays les moins avancés
Argentine, pour le Groupe latino-américain et caraïbe	Secrétaire général de la CNUCED	Pakistan, pour le Groupe des 77 et la Chine
		Suisse
Angola, pour le Groupe africain	Finlande, pour l'Union européenne et les pays en voie d'adhésion – Bulgarie et Roumanie	États-Unis d'Amérique
		Iraq
Afghanistan, pour le Groupe asiatique	Bélarus, pour le Groupe D	Djibouti
		UCPA, pour la société civile

**Note à l'attention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être adressée avant le **mardi 17 octobre 2006** au plus tard à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 1437.

## I. DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le Président sortant du Conseil du commerce et du développement a dit qu'au cours de l'année écoulée, les divers organes et le secrétariat de la CNUCED avaient continué à jouer un rôle important dans la sensibilisation aux questions de développement dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. La CNUCED avait pour mandat d'étudier et de promouvoir le développement par le commerce, ainsi que les questions connexes liées au financement, à l'investissement et à la technologie, et cela de manière intégrée. Grâce à ses travaux de recherche et d'analyse sur les tendances économiques et à la publication de ses grands rapports, elle avait apporté des contributions à l'élaboration des politiques par les gouvernements. Dans l'esprit du Consensus de São Paulo, ses activités visaient à comprendre l'évolution de la situation internationale et à rendre la mondialisation propice au développement.

2. La CNUCED avait contribué aux réunions de haut niveau organisées par le Conseil économique et social ainsi qu'à de nombreuses conférences internationales. Elle avait aussi poursuivi ses activités de coopération technique afin d'aider à renforcer les capacités des pays en développement, des pays en transition et des pays les moins avancés. Le Président sortant était convaincu que, fidèle à son mandat, la CNUCED continuerait de s'acquitter de ses responsabilités de manière énergique et approfondie.

3. Le **Président du Conseil du commerce et du développement** a dit que l'examen à mi-parcours de la CNUCED, la réforme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le rapport du Groupe de personnalités éminentes plaçaient la CNUCED à la croisée des chemins, ce qui devrait contribuer à renforcer son rôle, à améliorer son fonctionnement et à accroître l'impact de ses activités de coopération technique. La CNUCED avait été créée pour réduire les inégalités entre pays riches et pays pauvres dans le commerce mondial grâce au traitement intégré du commerce et du développement, ainsi que des questions connexes liées au financement, à la technologie, à l'investissement et au développement durable. Les obstacles au développement pouvaient être surmontés grâce à un effort collectif dans lequel tous les acteurs assumaient leurs responsabilités. Le secteur privé, la société civile et les ONG jouaient un rôle de plus en plus important aux niveaux national et international et devaient être pleinement intégrés. Toutefois, dans ce nouveau contrat social, les pays en développement et les PMA devaient bénéficier d'une marge d'action suffisamment large pour définir leurs politiques.

4. La CNUCED devrait se concentrer sur les questions revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement et les PMA afin de les aider à tirer parti de la mondialisation. Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales en cours, la CNUCED devrait accroître ses travaux consacrés à la formation de consensus sur les principales questions relatives au commerce et au développement, favorisant ainsi indirectement la conclusion du Cycle d'Uruguay et la coopération Sud-Sud. Cette dernière ne devrait pas remplacer la coopération Nord-Sud ou le multilatéralisme. Un environnement international favorable et un système commercial ouvert et équitable demeuraient essentiels pour l'intégration et le développement des pays du Sud. Les États membres devaient assurer à la CNUCED des ressources suffisantes et prévisibles, afin que celle-ci puisse aider les pays à trouver des solutions durables et à mieux comprendre leurs besoins et leurs priorités, leurs problèmes et les solutions à y apporter, et leur fournir une assistance technique. Le Président espérait que les États membres auraient la volonté et la conviction nécessaires de renforcer l'approche de la CNUCED dans ce qu'elle avait d'irremplaçable et d'universel, et de contribuer ainsi à promouvoir les interactions entre le commerce et le développement.

5. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que l'ONU avait plus que jamais un rôle décisif à jouer dans le foisonnement d'idées et de débats sur les politiques de développement, et que la CNUCED devait être au cœur de ces efforts. La mission première de la CNUCED avait toujours été et devait rester le traitement des questions de commerce et de développement intéressant les pays en développement. Si la CNUCED devait continuer à contribuer au débat plus large que l'ONU consacrait aux questions économiques, elle devait le faire en maintenant le développement au premier plan et en repoussant les limites actuelles.

6. Le Secrétaire général a mis en lumière un certain nombre d'exemples de travaux récents de la CNUCED – en particulier dans le domaine de la recherche et de l'analyse – et de la manière dont ceux-ci contribuaient au dialogue plus large sur les politiques de développement. Il a commencé par attirer l'attention sur les rapports récemment publiés par la CNUCED. Le *Rapport sur le commerce et le développement* de cette année abordait les perspectives à court terme de l'économie mondiale ainsi que, à plus long terme, la manière d'accélérer l'investissement, la croissance de la productivité et les changements structurels aux fins de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La CNUCED y examinait en particulier comment concilier une politique nationale autonome et une gouvernance mondiale efficace. Dans le *Rapport sur les pays les moins avancés* de cette année, elle étudiait la question du renforcement des capacités et

préconisait notamment que l'approche de la réduction de la pauvreté axée sur la consommation et les marchés soit remplacée par une stratégie fondée sur la production et l'emploi. Le rapport récemment publié sur le développement économique en Afrique étudiait comment l'aide internationale pouvait tenir ses promesses, à savoir redynamiser la croissance et réduire la pauvreté, et proposait une nouvelle architecture pour cette aide. Le Secrétaire général a aussi noté la contribution du *World Investment Report (Rapport sur l'investissement dans le monde)*, qui, en 2005, examinait l'internationalisation des activités de recherche-développement, et qui, cette année, porterait sur l'investissement étranger direct et les sociétés transnationales des pays en développement et des pays en transition.

7. Le Secrétaire général a évoqué l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. En particulier, il a pris note de l'analyse soulignant la situation critique dans laquelle se trouvait l'économie du territoire palestinien occupé et des propositions de la CNUCED concernant des mesures et initiatives permettant d'éviter l'effondrement de l'économie. Dans le domaine de la science et de la technique, il a noté que la CNUCED avait procédé à une analyse directive qui visait à sensibiliser à l'importance de l'échange de données d'expérience nationales et avait réfléchi à la manière de combler le fossé technologique. Il a aussi mis l'accent sur les travaux de la CNUCED dans le domaine des contributions des entreprises au développement, dans lesquels avait été souligné l'impact économique de la responsabilité d'entreprise.

8. Le Secrétaire général a appelé l'attention sur les travaux que la CNUCED menait dans le domaine de la formation de consensus et de l'assistance technique. L'assistance de l'organisation aux pays en développement dans les négociations commerciales et dans les négociations sur l'adhésion à l'OMC a été évoquée, ainsi que son rôle dans l'aide pour le commerce: la CNUCED participait au débat sur cette question ainsi qu'à la mise en place et à l'application de cette initiative. En outre, les efforts conjoints que la CNUCED continuait à déployer avec l'OMC et le CCI pour développer les capacités commerciales ont été cités comme un exemple de l'approche multipartite de l'organisation. Par ailleurs, le Secrétaire général a félicité la CNUCED de l'appui qu'elle apportait au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui était récemment parvenu à un consensus sur un nouveau document technique, à savoir la publication de la CNUCED intitulée *Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise*, qui visait à promouvoir la transparence des entreprises et à rétablir la confiance des investisseurs.

9. En conclusion, le Secrétaire général a évoqué l'une des recommandations formulées par le Groupe de personnalités éminentes, à savoir la mise en place d'un réseau mondial de groupes de réflexion spécialisés dans la promotion de politiques et l'élaboration de stratégies en matière de développement. Il espérait que ce réseau serait mis sur pied avec l'appui des États membres et en consultation avec eux.

10. Le **représentant du Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné l'importance de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et des questions financières connexes liées à l'investissement, au financement et à la technologie. Le rôle de la CNUCED avait été examiné de près; de l'avis du Groupe des 77 et de la Chine, il s'agissait du seul mécanisme intergouvernemental compétent pour s'assurer que les activités relatives à chacun des trois piliers (recherche, formation de consensus et coopération technique) étaient bien menées conformément au mandat confié par les conférences quadriennales.

11. Le Groupe des 77 et la Chine encourageaient le Conseil du commerce et du développement à signifier clairement que la CNUCED entendait jouer un rôle central dans les activités de développement de l'ONU. La CNUCED tirait sa force et sa légitimité de l'universalité de ses membres et de son aptitude démontrée à promouvoir une intégration réussie des pays en développement dans l'économie mondiale. Son mandat ne devait être ni dilué ni supplanté ni fusionné dans le cadre de la réforme de l'ONU en cours. La CNUCED avait besoin, non pas d'être réinventée, mais d'être revitalisée pour jouer le rôle de conscience mondiale dans le domaine du développement. Le Groupe des 77 et la Chine soulignaient que l'organisation ne pouvait continuer à conserver sa pertinence et à jouir de la confiance des pays en développement qu'en mettant l'accent sur le développement dans les activités relatives à chacun de ses trois piliers. En outre, ils réitéraient l'importance d'une approche chronologique dans les activités relatives aux trois piliers, à savoir: les travaux de recherche et d'analyse devaient nourrir la formation de consensus, laquelle devrait orienter l'assistance technique.

12. Concernant la suspension récente des négociations du Cycle de Doha à l'OMC, le Groupe reconnaissait l'importance de la CNUCED et les contributions qui pouvaient être apportées au débat international sur la politique commerciale. La CNUCED jouait un rôle distinct non seulement en raison de ses délibérations et de l'accent mis sur le développement, mais aussi

parce que son mandat en matière de formation de consensus sur les questions de commerce et de développement ne subissait pas les entraves qui pesaient sur les négociations menées dans d'autres organisations. Le Groupe soulignait que les compétences et les activités utiles avérées de la CNUCED devraient continuer de servir à élaborer des dispositions indicatives pour favoriser, promouvoir et compléter l'établissement de règles au sein de l'OMC et d'autres organisations internationales. Cela pourrait faire avancer la formation de consensus dans ces organisations et contribuer à assurer la primauté du multilatéralisme et la durabilité du système économique international.

13. Le Consensus de São Paulo avait donné à la CNUCED le mandat clair et sans équivoque de promouvoir la cohérence systémique, notamment par la coopération avec d'autres organisations internationales et le suivi des grandes conférences et réunions au sommet que l'ONU avait organisées en matière de développement économique et social. Le Groupe espérait que les exposés et délibérations du Conseil du commerce et du développement et que le dialogue politique de haut niveau qui interviendrait lors de la dernière séance officielle de l'examen à mi-parcours aideraient à envisager des moyens d'accroître la cohérence systémique en examinant ce que la CNUCED avait fait et ce qu'elle devait faire pour s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées dans le Consensus de São Paulo dans des domaines importants tels que la marge d'action, la responsabilité des entreprises en matière de développement et les TIC.

14. Le Groupe des 77 et la Chine saluaient l'analyse instructive de l'impact de l'investissement étranger direct en Afrique à laquelle la CNUCED avait procédé dans son rapport de 2005 sur le développement de l'Afrique. Ils réitéraient leur souhait que des analyses du même type soient réalisées sur l'Asie et sur l'Amérique latine dans l'intérêt de dresser un tableau complet des avantages et des inconvénients de l'évolution actuelle des flux d'IED.

15. En conclusion, le représentant a souligné la nécessité de renforcer la formation de consensus au sein de la CNUCED afin de retrouver et de ranimer l'esprit de la CNUCED.

16. Le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a remercié le secrétariat d'avoir inscrit le programme de l'après-Doha à l'ordre du jour de la session du Conseil du commerce et du développement. Toutefois, son groupe regrettait que les négociations sur les subventions aux pêcheries n'aient pas été évoquées. Le représentant a

pris note de l'assistance technique précieuse que la CNUCED apportait dans le domaine des négociations ainsi que de l'appui reçu de pays donateurs, notamment du Royaume-Uni et de l'Espagne. La suspension du Cycle de Doha était un motif de préoccupation, et avait eu un impact préjudiciable sur le mandat du Programme de Doha pour le développement. Le Cycle de Doha ne devrait pas et ne pouvait pas répéter les résultats du Cycle d'Uruguay, lesquels n'avaient procuré aucun avantage notable aux pays en développement, avaient entraîné des coûts d'ajustement élevés, avaient réduit la marge d'action pour la mise en œuvre de politiques nationales de développement et avaient légitimé les mesures ayant des effets de distorsion des échanges appliquées par les pays développés.

17. Parmi les principaux motifs de préoccupation du Groupe latino-américain et caraïbe figuraient les questions agricoles. À ce sujet, le G-20 avait présenté une proposition qui pouvait servir de base à des discussions sérieuses. Les subventions et les mesures du même type ayant des effets de distorsion des échanges devaient faire l'objet de disciplines. L'accord sur l'élimination complète des subventions à l'exportation devait être respecté et servir de base à la reprise des négociations. Dans le domaine des biens industriels, les membres du Groupe s'étaient engagés dans un processus notable de libéralisation unilatérale dans le cadre d'accords commerciaux régionaux et avec les pays développés. Les propositions ambitieuses présentées par les pays développés ne tenaient pas compte des difficultés que de nombreux pays de la région rencontraient pour poursuivre la libéralisation. Les coûts d'ajustement, qui avaient été étudiés par la CNUCED, n'étaient pas négligeables. Concernant les services, les offres présentées jusqu'à présent par les pays développés ne répondaient pas aux aspirations légitimes du Groupe latino-américain et caraïbe. L'avenir du Cycle de Doha dépendait de la volonté des principaux partenaires commerciaux de respecter les aspirations légitimes des pays en développement et de l'obtention de résultats qui contribueraient à la réalisation des objectifs des négociations agricoles et industrielles définis au paragraphe 24 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong. Par ailleurs, il fallait mettre en place un processus qui garantisse la pleine participation de tous les membres de l'OMC. La CNUCED pouvait jouer un rôle essentiel dans l'instauration d'un dialogue et dans l'échange d'idées, en tant qu'instance favorisant la formation de consensus, et pouvait prendre part activement à l'initiative relative à l'aide pour le commerce, notamment à la définition de ses éléments et à sa mise en œuvre.

18. Le représentant a salué le *Rapport sur le commerce et le développement 2006* de la CNUCED. Sur le plan du contenu, il a noté que les processus de développement exigeaient la mise en œuvre de politiques dynamiques et la tenue d'un débat sur la flexibilité dont disposaient les pays en développement dans ce domaine. Il a proposé que cette question soit débattue à la CNUCED. Il a aussi constaté que le système financier international était incapable d'agir sur les causes des déséquilibres financiers internationaux alors que le système commercial multilatéral et l'OMC offraient un cadre multilatéral plus complet et plus efficace. En outre, même si les règles et engagements, notamment concernant les ADPIC et les MIC, pouvaient s'appliquer de manière égale à chaque membre d'un point de vue juridique, il n'en était pas de même sur le plan économique. Le représentant a demandé au secrétariat de procéder, dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2007*, à une étude de la situation de l'Amérique latine et des Caraïbes, notamment des processus d'intégration régionale, et d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil du commerce et du développement.

19. En conclusion, le représentant a salué la note d'information de la CNUCED démontrant le rôle essentiel de l'organisation dans la mise en œuvre des résultats des conférences organisées par l'ONU, et a invité le secrétariat à poursuivre ses travaux, dans le cadre de son mandat, notamment en rapport avec les questions de propriété intellectuelle.

20. Le représentant de l'**Angola**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a dit que la croissance de l'Afrique s'était accélérée depuis 2003 et que le taux de 5 % attendu en 2006 illustrerait un regain de vigueur et une amélioration notable par rapport à la période 1980-2000. Toutefois, la croissance des revenus par habitant était encore insuffisante pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Même si l'évolution favorable des facteurs extérieurs était accueillie avec satisfaction, les conditions d'accès aux marchés des exportations africaines étaient encore soumises à des restrictions concernant les produits visés, si bien que les secteurs dans lesquels les pays africains tireraient les plus grands avantages économiques étaient souvent exclus. L'enjeu pour l'Afrique était de faire en sorte que ces progrès se traduisent par une croissance économique soutenue, par une réduction efficace de la pauvreté et par des conditions de vie meilleures. D'autres obstacles existaient, notamment la stagnation des prix des exportations africaines, le renchérissement des importations de pétrole et la hausse des coûts de transport. Parmi les impératifs figuraient la diversification de la production et les exportations, l'APD et l'allègement de la dette ainsi que la réalisation

d'avancées dans les négociations commerciales multilatérales. Le Groupe africain souscrivait aux conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement 2006* concernant la nécessité de disposer d'une marge d'action et à la priorité accordée dans le *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés* au développement des capacités productives. Conjugués à l'accroissement de l'emploi productif, ces objectifs devraient être au cœur des stratégies de réduction de la pauvreté. Mais les secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé faisaient aussi partie intégrante du processus de développement des capacités productives.

21. Le Groupe africain appelait l'attention sur la nécessité d'accroître l'aide, d'en rééquilibrer la composition sectorielle et d'en faire bénéficier directement les programmes des gouvernements des PMA. En outre, les négociations de Doha devraient reprendre rapidement et la CNUCED devrait jouer un rôle clef dans tout mécanisme d'aide pour le commerce et maintenir son assistance dans les domaines des négociations commerciales, du commerce des biens, des services et des produits de base, ainsi que du commerce et de l'environnement.

22. Le représentant de l'**Afghanistan**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a soutenu la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine. Il a attiré l'attention sur le climat d'incertitude actuel, mais s'est félicité des engagements pris par les pays développés concernant l'augmentation de l'aide et un allègement plus important de la dette. Cependant, les conditions d'accès aux marchés des pays développés continuaient de désavantager les pays en développement, et il a émis l'espoir que cette question serait abordée de façon plus audacieuse lors des futures négociations commerciales. Il y avait encore une chance pour que le Cycle de Doha soit effectivement un «cycle de développement», pour autant que toutes les parties prennent au sérieux les engagements relatifs au développement.

23. L'orateur a souligné que la CNUCED jouait un rôle essentiel en aidant les pays asiatiques à utiliser efficacement le commerce pour progresser sur la voie du développement. Malgré le «miracle asiatique», les problèmes de développement de l'Asie restaient énormes. Le récent dynamisme de la région devait se poursuivre, s'étendre à d'autres pays et être intégré pleinement dans l'effort de développement. Cela n'était possible que si les engagements en matière de commerce international étaient effectivement tenus. La CNUCED avait été chargée de contribuer concrètement à la mise en œuvre de ces engagements, et l'Asie considérait que la cohérence systémique et une marge de manœuvre étaient cruciales. En bref, la mondialisation, qui avait

jusqu'à présent été déséquilibrée, devait être réorientée et mieux gérée en vue de faciliter le développement.

24. Les PMA pouvaient se féliciter de la croissance, qui avait commencé à augmenter en 2000 et atteint près de 6 % en 2004, mais il existait des sujets de préoccupation. D'autre part, certains PMA (voire la plupart d'entre eux) ne bénéficiaient pas des nouvelles possibilités de croissance mondiale et, d'autre part, la croissance était fragile en raison de plusieurs facteurs imprévisibles.

25. En conséquence, il fallait renforcer le rôle de la CNUCED dans le cadre de la réforme des Nations Unies. Cela était particulièrement nécessaire en raison de la suspension des négociations menées dans le cadre de l'OMC. L'orateur a remercié la CNUCED pour les travaux d'analyse et de coopération technique que celle-ci réalisait pour aider les pays en développement à adhérer à l'OMC. En outre, il attendait avec intérêt l'examen à mi-parcours et le renforcement de la CNUCED, et escomptait que les efforts de formation de consensus prennent la forme concrète de résultats négociés, qui pourraient être communiqués à l'Organisation des Nations Unies à New York.

26. Le représentant de la **Finlande**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion – Bulgarie et Roumanie**, a dit que la CNUCED devait jouer un rôle important dans des domaines tels que l'intégration régionale, la coopération Sud-Sud, la dépendance à l'égard des produits de base, l'intégration du commerce, la croissance et l'investissement dans des plans de développement nationaux, la réduction de la pauvreté et le développement durable. En ce qui concerne le *Rapport sur le commerce et le développement 2006*, il a dit que l'Union européenne (UE) contestait que la seule solution à de nombreux problèmes était une augmentation de la flexibilité des politiques. Cependant, pour ce qui est du traitement spécial et différencié, il a souscrit à l'idée que les pays en développement devaient être ouverts à une discussion qui repose sur des critères objectifs. Le rapport du Secrétaire général intitulé «Le développement économique en Afrique» était utile car il soulevait des questions fondamentales concernant les façons dont l'aide était distribuée et la qualité de celle-ci. L'UE accordait un degré élevé de priorité au développement de l'Afrique, et l'orateur a mentionné les programmes qu'elle avait mis en place dans cette optique. En outre, l'Union africaine était un partenaire essentiel de l'UE pour le développement de l'Afrique, et l'UE soutenait sans réserve le programme complet

d'idées et d'actions présenté par la Commission pour l'Afrique dans son rapport intitulé «Notre intérêt commun».

27. En ce qui concerne le *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés*, il a dit que l'UE était d'accord avec son idée principale, à savoir que le renforcement des capacités de production représentait un défi essentiel pour les PMA, et il a ajouté que des dépenses suffisantes du secteur social étaient également une condition préalable pour un développement durable. Le rapport sur le Cadre intégré aurait dû faire partie du rapport sur les pays les moins avancés et, à l'avenir, il conviendrait d'accorder une plus grande importance au rôle de ce cadre lorsqu'il serait question des besoins des PMA et de la contribution de la CNUCED. Le Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA revêtait une importance essentielle pour l'amélioration de la situation des PMA, et le respect des droits de l'homme, la primauté du droit, les principales normes en matière de travail, des institutions démocratiques solides, une bonne gouvernance, des politiques économiques judicieuses et une amélioration de l'infrastructure constituaient les bases d'une croissance économique durable. Il faudrait renforcer les travaux accomplis par la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, en particulier la mise en œuvre du Cadre intégré au niveau des pays, en tenant compte de la réalisation des buts du Programme d'action de Bruxelles, et des ressources suffisantes devaient être affectées à cet égard.

28. Les bénéficiaires des programmes d'assistance technique de la CNUCED en étaient généralement satisfaits, mais l'UE souhaitait recevoir du secrétariat des informations plus utiles et davantage axées sur les résultats, étant donné qu'elle finançait 60 % de ces programmes. L'UE appréciait que la CNUCED accordait un degré élevé de priorité à la rationalisation de son assistance technique, en vue d'en accroître l'efficacité, et la CNUCED devait se préparer à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre future du concept d'aide pour le commerce.

29. Pour ce qui est du Programme de Doha pour le développement, comme il serait extrêmement coûteux, en particulier, pour les pays en développement les plus vulnérables, de ne pas conclure les négociations, l'UE mettrait tout en œuvre pour assurer une prompte reprise des négociations.

30. En conclusion, l'orateur a dit que l'UE était résolue à donner un rôle accru à la CNUCED et souhaitait des discussions sur les recommandations formulées dans le rapport du Groupe de personnalités éminentes, afin de renforcer la CNUCED.

31. Le représentant du **Bélarus**, s'exprimant au nom des **pays du Groupe D**, a dit, à propos du point de l'ordre du jour concernant l'interdépendance et le développement, que son groupe appréciait le *Rapport sur le commerce et le développement 2006* pour les idées nouvelles qu'il exprimait au sujet de la conception de politiques économiques visant à permettre aux pays en développement de réussir dans l'environnement mondial. Le Groupe D estimait que les conclusions du rapport pouvaient aussi présenter un intérêt pour les pays en transition. D'autres publications de la CNUCED constituaient également une source très précieuse d'informations pour les responsables politiques et les chercheurs dans les pays du Groupe D. Ceux-ci attendaient avec intérêt la parution du prochain *Rapport sur l'investissement dans le monde 2006*, notamment parce qu'il mettait l'accent sur l'IED en provenance de pays non développés et sur ses incidences sur le développement. Comme par le passé, le Groupe D appréciait beaucoup les travaux d'analyse et d'étude de la CNUCED, en particulier sur la mondialisation, le commerce et le développement.

32. Pour ce qui est du point de l'ordre du jour relatif au programme de travail de l'après-Doha, le Groupe D estimait que la CNUCED permettait un franc échange de vues et d'idées. Ce dernier pouvait améliorer la compréhension et la bonne volonté entre les nations, et contribuer au renforcement de la confiance et à la formation de consensus sur des questions essentielles présentant un intérêt pour les pays en développement et en transition. En raison de son expérience, de sa compétence et de son orientation vers le développement, la CNUCED devait jouer un rôle essentiel dans l'initiative axée sur le concept d'aide pour le commerce, en fournissant une assistance aux pays qui avaient le droit d'en bénéficier.

33. En conclusion, le représentant a dit que son groupe accordait un degré élevé de priorité à la coopération technique de la CNUCED, qui visait à aider les pays non développés à s'intégrer dans l'économie mondiale. Il a remercié les pays donateurs et le secrétariat de la CNUCED pour leur assistance dans des domaines tels que l'adhésion à l'OMC, le renforcement des capacités pour le Cycle de Doha et d'autres négociations commerciales, la promotion des investissements et les accords en matière d'investissement, la gestion de la dette et la facilitation du commerce.

En outre, il a félicité le secrétariat de la CNUCED pour l'action que ce dernier avait menée pour assurer un financement prévisible des cours de formation concernant les questions qui se posent sur la scène économique internationale (par. 166 du Plan d'action de Bangkok).

34. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a souligné que le système commercial multilatéral et les négociations commerciales devaient contribuer davantage au développement des pays en développement. Il a mis en exergue la question de l'interdépendance dans le contexte du commerce et du développement, comme l'indiquait l'analyse qui se trouvait dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2006*. Il a marqué son accord avec les principes qui devaient présider à l'élaboration de stratégies concernant le développement du commerce, ainsi qu'avec la nécessité de laisser aux pays en développement une marge de manœuvre dans la mise en œuvre des politiques commerciales.

35. En ce qui concerne l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, il a relevé que des progrès mitigés avaient été accomplis dans ces pays, comme le démontrait clairement le *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés*. Il était nécessaire d'adopter un nouveau modèle qui donne la priorité aux capacités productives qui seraient nécessaires au cours des 15 prochaines années en vue de faire face à la crise de l'emploi dans les PMA. En conséquence, il a constaté avec regret que des progrès restaient à faire pour atteindre les objectifs du Programme d'action en faveur des PMA.

36. L'orateur a souligné la nécessité d'accroître l'aide internationale aux pays africains, étant donné que ces derniers constituaient la majorité des PMA. Néanmoins, il a exprimé des inquiétudes quant à l'efficacité de l'aide internationale et à ses effets sur la réduction de la pauvreté et la croissance. Il a souscrit à la proposition de réforme du système commercial multilatéral, en ce qui concerne la fourniture de l'aide, en vue de réduire les coûts de transaction, d'améliorer la cohérence et de réduire l'imprévisibilité du système d'aide actuel. En conclusion, l'orateur a souligné que la société civile jouait un rôle positif dans la définition de solutions aux questions de commerce et de développement.

37. Le représentant de la **Suisse** a dit que l'évolution positive de la situation des pays en développement dans l'économie mondiale observée depuis quelque temps avait permis à ces derniers de progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Cependant, les pays en développement restaient confrontés à de sérieux problèmes et, à cet égard, il a apprécié que le *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés* mettait l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités de production et d'accorder plus d'attention au développement du secteur privé, qui était un moteur du développement économique, en particulier sur le continent africain, qui était loin d'avoir atteint les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, l'orateur a souligné que son pays soutenait les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, notamment en ce qui concerne l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation.

38. Le représentant de la Suisse a fait état des incertitudes provoquées par la suspension des négociations du Cycle de Doha et s'est félicité de l'intérêt manifesté récemment pour la notion d'aide pour le commerce et les priorités qui devaient l'accompagner, car elles permettaient d'accroître l'efficacité de l'aide et de mieux la coordonner.

39. Il a estimé nécessaire de réexaminer la façon de conduire les examens à mi-parcours, afin d'en tirer les leçons et d'améliorer le fonctionnement de la CNUCED. Il convenait de proposer des moyens de revitaliser la CNUCED en s'appuyant sur ses centres d'excellence, en fixant des priorités et en souscrivant aux suggestions formulées par le Groupe de personnalités éminentes. La Suisse souhaitait la prise de mesures concrètes pour leur mise en œuvre, notamment l'adoption d'un calendrier.

40. En conclusion, l'orateur a exprimé son attachement à une CNUCED forte, dont la voix soit écoutée, et a mentionné l'excellente collaboration de son pays avec plusieurs divisions et programmes de la CNUCED.

41. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que la CNUCED devait définir clairement et développer les compétences particulières qui lui donnaient un avantage sur d'autres organismes du Cadre intégré de développement des Nations Unies. Elle devait mettre en place des mécanismes qui lui permettraient de formuler des conseils cohérents en matière de politiques et d'offrir une assistance technique en s'appuyant sur des études empiriques rigoureuses, des analyses objectives et de bonne qualité, et les meilleures pratiques des pays émergents, tout en reconnaissant qu'il n'existait pas de «recettes de développement» qui convenaient à tous.

42. Comme la finance privée et le commerce étaient aujourd'hui les moteurs de l'économie mondiale, une stratégie de développement devrait inclure une appropriation par les pays, un renforcement des capacités, une gouvernance juste et dépourvue d'exclusive, des institutions efficaces et le respect de la primauté du droit, des marchés libres, des investissements dans le commerce et la production, la viabilité des activités sur le plan de l'environnement et l'obtention de ressources financières. La CNUCED devait étudier des solutions pratiques et éprouvées qui permettent de surmonter les obstacles à la création d'entreprises, à la croissance et à la concurrence, et de créer des environnements réglementaires qui donnent des moyens d'agir aux entrepreneurs et laisse au secteur privé jouer son rôle de moteur du développement. En agissant de la sorte, elle pouvait aider les pays à instaurer un système démocratique et l'économie de marché, et soutenir les efforts internationaux visant à mettre en place une économie mondiale plus libre et plus ouverte, dont tous puissent bénéficier, notamment grâce à la réussite du Cycle du développement de Doha.

43. Le représentant de l'**Iraq** a souligné l'importance de la CNUCED, qui permettait de mener des discussions et de parvenir à des consensus concernant la mondialisation et le développement économique des pays en développement. Il a mentionné un certain nombre de réformes économiques menées dans son pays. Le Gouvernement iraquien avait pris sans tarder des mesures pour que l'économie, précédemment très centralisée, évolue vers une économie décentralisée fondée sur le marché, qui encourage l'entreprise privée, le dynamisme économique et l'allocation des capitaux sur la base du marché. Pour réaliser cette transition économique, l'État avait abaissé les barrières douanières, adopté des lois sur l'investissement étranger et un certain nombre de réformes financières, et amélioré la législation concernant les droits de propriété intellectuelle.

44. Outre que l'Iraq possède d'importantes ressources en pétrole et en gaz, il peut compter sur une population instruite et très ambitieuse. Grâce à l'élaboration d'une politique économique conforme aux normes et pratiques internationales, l'Iraq aurait la possibilité de devenir un partenaire efficace dans le commerce international.

45. Malgré ses efforts et initiatives, l'Iraq se heurtait encore à de nombreuses difficultés, qui avaient des incidences sur le programme de réformes économiques, fondé sur l'adoption progressive des principes et du cadre juridique de l'économie de marché. Le Ministère du

commerce éprouvait des difficultés à convaincre le secteur privé local de développer davantage ses activités dans un environnement économique dynamique. En particulier, le Gouvernement iraquien avait du mal à attirer des investissements en raison de l'instabilité. Cependant, il avait fait des ouvertures à des gouvernements d'autres pays à économie de marché, en vue de développer le commerce et l'investissement. Le Gouvernement iraquien considérait que l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce serait un jalon important vers une meilleure intégration dans l'économie mondiale.

46. Le représentant de **Djibouti** a remercié le Conseil du commerce et du développement d'avoir accepté son pays parmi ses membres et a promis que ce dernier jouerait un rôle actif dans les activités futures du Conseil et d'autres organismes de la CNUCED. Il a également remercié le secrétariat de la CNUCED pour la qualité de son travail sur le terrain et à Genève.

47. Le représentant de l'**Uganda Consumers' Protection Association (UCPA)**, s'exprimant au nom de la **société civile**, a dit que les contacts suivis de la CNUCED avec les organisations de la société civile (OSC) lui permettaient de faire connaître les opinions des gens ordinaires sur le commerce mondial et le développement, et de les intégrer dans les efforts déployés dans un contexte plus large, en privilégiant les pays en développement. Lors de la séance que la CNUCED avait organisée pour donner la parole aux OSC, le 22 septembre 2006, ces dernières avaient demandé instamment aux États membres de renforcer le rôle de la CNUCED dans le commerce international et le développement, d'accroître son engagement politique dans la gouvernance commerciale mondiale, et d'affecter des ressources plus importantes aux travaux qu'elle accomplissait au titre des trois piliers, à savoir la recherche et l'analyse, l'assistance technique et la formation de consensus.

48. Les OSC rappelaient aux États membres les engagements que ces derniers avaient pris lors de récentes réunions internationales, tels que le Sommet des Nations Unies et le débat de haut niveau du Conseil économique et social, pour relever les défis de la mondialisation et de la libéralisation du commerce afin de favoriser l'emploi et d'améliorer les conditions de travail des masses. Les OSC invitaient la CNUCED à entreprendre l'analyse des effets des interventions de politique commerciale sur la population active, y compris les agriculteurs, et une analyse approfondie de la problématique hommes-femmes dans le commerce, en étudiant les activités des femmes et des jeunes dans le secteur informel et les petites et moyennes entreprises.

## II. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

### A. Ouverture de la session

49. La cinquante-troisième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 27 septembre 2006 par M. Gyan Chandra Acharya (Népal), Président du Conseil sortant.

### B. Nouveau membre du Conseil

50. À sa 984<sup>e</sup> séance plénière d'ouverture, le 27 septembre 2006, le Conseil a accepté la demande de Djibouti de devenir membre du Conseil.

### C. Élection du bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour

51. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu par acclamation M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine (Mauritanie) Président du Conseil à sa cinquante-troisième session.

52. Également à sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu les 10 Vice-Présidents et le Rapporteur, composant avec le Président le Bureau du Conseil à sa cinquante-troisième session. Le Bureau était composé comme suit:

**Président:** M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine (Mauritanie)

**Vice-Présidents:** M. Arsene Balihuta (Ouganda)  
M. Juan Antonio Fernández Palacios (Cuba)  
M. Andrej Logar (Slovénie)  
M. Juan Antonio March (Espagne)  
M. Alex Van Meeuwen (Belgique)  
M. Fredrik Arthur (Norvège)  
M<sup>me</sup> Lisa Carle (États-Unis d'Amérique)  
M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)  
M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran)  
M. Miguel Bautista (Philippines)

**Rapporteur:** M<sup>me</sup> Ana Inés Rocanova (Uruguay)

53. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine seraient associés aux travaux du Bureau.

**D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session**

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

54. À sa séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/53/1. Il a décidé que tous les points inscrits à l'ordre du jour seraient discutés en séance plénière.

-----